

HONORAIRES D'AGENCE 2023

Mandat de vente (honoraires charges vendeur) :

De 0 à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 149 999 €	7 %
De 150 000 € à 299 999 €	6 %
De 300 000 € à 499 999 €	5 %
Au delà de 500 000 €	4 %
Estimation avec entrée de mandat :	Offert
Estimation pour autre :	150 € TTC

Honoraires de locations :

Le montant des honoraires à la charge du locataire et du propriétaire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant en fonction de la zone prix par m² de la surface habitable (plafond Loi Alur)

Zone très tendue :	12 €/m ²
Zone tendue :	10 €/m ²
Zone autre :	8 €/m ²

Le montant des honoraires à la charge du locataire et du propriétaire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à 3 € /m² de la surface habitable (plafond Loi Alur)